

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 05/2022

Séance du 18 février 2022 - 10h00

Modification d'un poste de responsable de l'antenne de Saint-Omer

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février à 10h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 10 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LEONARD, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Jean PROU (pouvoir à Anne BRACHET), Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J.M. GILARDEAU), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

L'antenne-relais Manche et Mer du Nord du Forum des Marais Atlantiques (FMA) a été créée le 1^{er} juillet 2015, son implantation ayant été rendue possible grâce au soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et du Groupe de travail "Marais".

Cette antenne-relais a pour objectif de contribuer à la connaissance, la protection, la restauration et la gestion des milieux humides sur le bassin Artois-Picardie et, de plus en plus fréquemment, sur l'ensemble de la région des Hauts-de-France. L'antenne cherche à atteindre la préservation durable des zones humides à travers la mise en réseau des acteurs du territoire, l'appui aux partenaires et la diffusion des connaissances à plusieurs échelles.

Sous la responsabilité du Directeur du FMA, le/la responsable de l'antenne Manche et Mer du Nord à Saint-Omer exerce plusieurs missions en lien avec les partenaires (AEAP, CAPSO, DREAL, délégation territoriale de l'OFB, etc.) :

Missions ou activités

Démarche et assistance

- Développer des stratégies pour la préservation des milieux humides, en particulier avec la CAPSO, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le PNR des Caps et marais d'Opale ;
- Faciliter l'émergence de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux humides ;
- Contribuer au développement de projets et de partenariats, notamment sur le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (valorisation, communication, retours d'expériences) ;
- Apporter un regard et un appui technique et méthodologique aux partenaires (réponse aux interrogations, assistance, informations, conseils, avis et expertise auprès des porteurs de projets, etc.) ;
- Assurer le montage, le pilotage, le suivi et la gestion de projets de territoire ;
- Concourir à l'administration de données cartographiques avec l'appui des géomaticiens du FMA et promouvoir le cadrage national lors de comités techniques, commissions thématiques ou réunions auprès des acteurs du territoire ;
- Réaliser des comptes rendus, bilans, rapports d'études et dossiers réglementaires.

Animation et partenariats

- Coordonner et animer un réseau de partenaires en particulier le réseau Ramsar des Hauts-de-France (organisation des rencontres Ramsar Hauts-de-France, accompagnement des projets de labellisation, mutualisation des outils) ;
- Organiser et animer des groupes thématiques et réunions techniques ;
- Organiser des ateliers de formations à destination des acteurs territoriaux (techniciens, élus, agents) pour favoriser la montée en compétences sur la thématique zones humides ;
- Organiser et participer à des journées thématiques, colloques, conférences ;
- Piloter avec l'Agence de l'Eau, le groupe de travail sur les indicateurs de suivis en milieux humides et le déploiement de la boîte à outils (formations, communication, outil de calcul, accompagnement) ;
- Piloter le Groupe de travail " Communication " du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ;
- Assurer la représentation du FMA et sensibiliser les acteurs locaux ;
- Interpeler les différents acteurs du territoire sur la possibilité d'établir des partenariats ;
- Favoriser la reconnaissance de l'ensemble des acteurs concernés par les milieux humides.

Information et communication

- Participer à l'animation et à l'enrichissement d'un centre de ressources avec le concours de la documentaliste du FMA ;
- Contribuer à la diffusion d'informations sur les zones humides (lettres *Esc@le* et *Forum*, actualités territoriales) ;
- Être le relais local des actualités nationales en matière de préservation des milieux humides.

Programmation et vie interne

- Participer au rayonnement et à la connaissance du FMA sur les territoires ;
- Participer aux réunions et instances du FMA et apporter un appui logistique aux projets et aux orientations stratégiques de la structure ;
- Contribuer au montage et à la coordination de l'ensemble de la programmation ;
- Mettre en œuvre les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation (élaboration, montage de budgets, recherche de financements) ;
- Mener à bien les projets dans le respect des conventions passées avec les partenaires ;

- Encadrer les personnels affectés à l'antenne (volontaires en service civique principalement) ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'antenne ;
- Entretenir les liens avec les autres pôles et antennes du FMA, la Direction et l'administration.

Compte tenu de la durée de la mission, ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A (fonctionnaire ou contractuel) à temps complet. Au vu des spécificités du poste, la rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 7 de la grille des attachés territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De modifier le poste de Responsable de l'antenne de Saint-Omer comme défini ci-dessus ;
- De modifier la délibération n°47/2019 du 17 décembre 2019 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10
Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _
_ _ _ _ _

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022**